

LA CITÉ DES FLEURS

BOUSSOIS

1948-1952

—
Architecte: André Lurçat
—



LA CITÉ

DES FLEURS

BOUSSOIS

1948-1952

Architecte : André Lurçat

Brochure réalisée à partir de l'étude commandée à l'agence BCA Benoît Carrié Architecture par le ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines.

Direction

Vincent Berjot, directeur général des Patrimoines

Direction de la publication

Agnès Vince, directrice de l'architecture, adjointe au directeur général des Patrimoines

Hélène Fernandez, sous-directrice de l'architecture, de la qualité de la construction et du cadre de vie

Vincent Lacaille, chef du bureau de la qualité de l'architecture et du paysage

Comité scientifique

Yvan Delemontey, Franz Graf, Bruno Reichlin, architectes et historiens de l'architecture

Philippe Hénault, inspecteur des Patrimoines

Réalisation de l'étude

Agence BCA Benoît Carrié Architecture (mandataire)

Agence Architecture et Patrimoine
Raphaël Labrunye

Ont également participé au sein de ces deux agences :
Justine Bissierier, Marion Cadet, Mai Diep, Lora Dimitrova, Shahram Hosseinabadi, Lucile Pierron

Atelier Paysage & Lumière, Dominique Hernandez
René Pérez Rivera, Azra Smail-Begovic

Réalisation de la publication

Ministère de la Culture, direction générale des Patrimoines, service de l'architecture

Sophie Masse, adjointe au chef du bureau de la qualité de l'architecture et du paysage

Élisabeth Henry, chargée de l'édition et de l'audiovisuel auprès de la sous-directrice

Coordination éditoriale et iconographie

Cécile Niesseron

Design graphique

Uli Meisenheimer

Ont également contribué à la réalisation de cette publication et nous les en remercions :

La Région Hauts-de-France, service du patrimoine culturel et plus particulièrement Pierre Thibaut, photographe ;
le centre d'archives d'architecture du xx^e siècle,
David Peyceré, Alexandre Ragois.

Cette étude prolonge la série de travaux menés sur les grands ensembles, auxquels les services déconcentrés du ministère de la Culture (DRAC, UDAP) ainsi que les CAUE ont apporté leur contribution.

© Ministère de la Culture,
direction générale des Patrimoines, 2017.

ARCHITECTURES DU XX^E SIÈCLE

Le ministère de la Culture est à l'origine d'une politique ambitieuse en matière de qualité architecturale des constructions et des espaces urbains et paysagers.

Dans le cadre d'une série de travaux menés sur les grands ensembles de logements sociaux depuis la création du label « Patrimoine du xx^e siècle » et plus particulièrement à la suite d'une publication mettant en valeur quelque cent réalisations remarquables, le service de l'architecture de la direction générale des Patrimoines a confié une étude approfondie sur dix ensembles urbains à Benoît Carrié, architecte et enseignant à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles. La sélection de ces ensembles s'est appuyée sur leurs qualités architecturales, urbaines, paysagères ou constructives ; elle présente des typologies et des situations géographiques et urbaines variées.

Appuyés sur une analyse fine de la situation présente, cette étude a permis de dégager un certain nombre de recommandations pour d'éventuelles transformations à venir. Elle a ainsi vocation à servir d'appui technique aux services déconcentrés du ministère, ainsi qu'à tous les acteurs concernés par des projets architecturaux ou urbains concernant un grand ensemble. Ces travaux révèlent notamment la richesse des conceptions d'origine, l'évolution et l'état actuel de ces opérations.

Cinquième réalisation publiée, la cité des Fleurs à Boussois est concomitante de la reconstruction de Maubeuge et prolonge les travaux d'André Lurçat sur le logement ouvrier et l'utilisation de la préfabrication. L'ensemble se compose de petits immeubles collectifs et de maisons accolées, reliés entre eux par une série de porches. Il est caractéristique de la production de l'architecte, par les formes comme par le soin apporté au dessin et à l'usage de tous les espaces, depuis l'intérieur des logements jusqu'aux jardins potagers.

La publication de ces dix monographies offrira, à terme, le tableau le plus exhaustif possible des conceptions et formes à l'œuvre, un véritable panorama d'architectures du xx^e siècle qui sont autant d'éléments majeurs du patrimoine d'aujourd'hui et sans doute plus encore de demain.

Vincent Berjot
Directeur général des Patrimoines

1

CONCEPTION ET RÉALISATION DE L'ŒUVRE

CONTEXTE

Site et situation foncière **10**

Programme et montage juridique **12**

GENÈSE DU PROJET

Conception **13**

Réalisation **24**

ÉVALUATION DE LA VALEUR DE L'ŒUVRE

Caractéristiques et représentativité de l'œuvre **36**

Les qualités majeures de l'œuvre **36**

2

ÉVOLUTION ET ÉTAT DE L'OPÉRATION

ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Situation dans l'armature urbaine, cadre bâti et paysage **40**

Situation économique et sociale ; gestion et perception **40**

LES ESPACES EXTÉRIEURS

Aménagements extérieurs et paysage **42**

Séquences d'accès aux logements **43**

L'ENVELOPPE

Matériaux et état général **44**

Panneaux de façade, fenêtres et fermetures **45**

LES LOGEMENTS

Qualités spatiales et possibilités d'évolution **45**

Confort et équipement **45**

3

RECOMMANDATIONS

COMPOSITION D'ENSEMBLE ET PAYSAGE **48**

ASPECT ARCHITECTURAL **49**

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES 50

1

CONCEPTION ET RÉALISATION DE L'ŒUVRE

Acteurs du projet et chronologie

CONTEXTE

Site et situation foncière

Programme et montage juridique

GENÈSE DU PROJET

Conception

Réalisation

ÉVALUATION

DE LA VALEUR DE L'ŒUVRE

Caractéristiques et représentativité de l'œuvre

Les qualités majeures de l'œuvre

ACTEURS DU PROJET



>>> Portrait d'André Lurçat, sans date.

Architectes

André Lurçat, architecte en chef du gouvernement en charge de la reconstruction de la ville voisine de Maubeuge.

Armand F. Normand, architecte actif dans la région depuis 1920, a collaboré au projet sans doute en tant qu'architecte d'opération.

Ingénieur structure

G. Summer, Paris

Entreprise

Entreprise de construction immobilière et béton armé CIBA Maubeuge

Acteur politique

Albert Maton, militant communiste, nommé en 1944, à 28 ans, vice-président de la délégation spéciale de Maubeuge chargée d'administrer la ville jusqu'aux élections, puis conseiller général et député durant 40 ans. Il est également maire de Boussois et joue un rôle décisif dans la commande de l'opération par la société de HLM de la ville.

Maîtrise d'ouvrage

Office Public d'HLM du Nord, Lille.
Aujourd'hui propriété de Partenord.

CHRONOLOGIE

1948

Projet

MAI 1950

Attribution du marché

OCTOBRE 1954

Réception des travaux

1956

Délivrance du permis de construire

AVANT 2000

**Changement des fenêtres,
démolition des auvents**

2008

Réhabilitation

CONTEXTE

Site et situation foncière

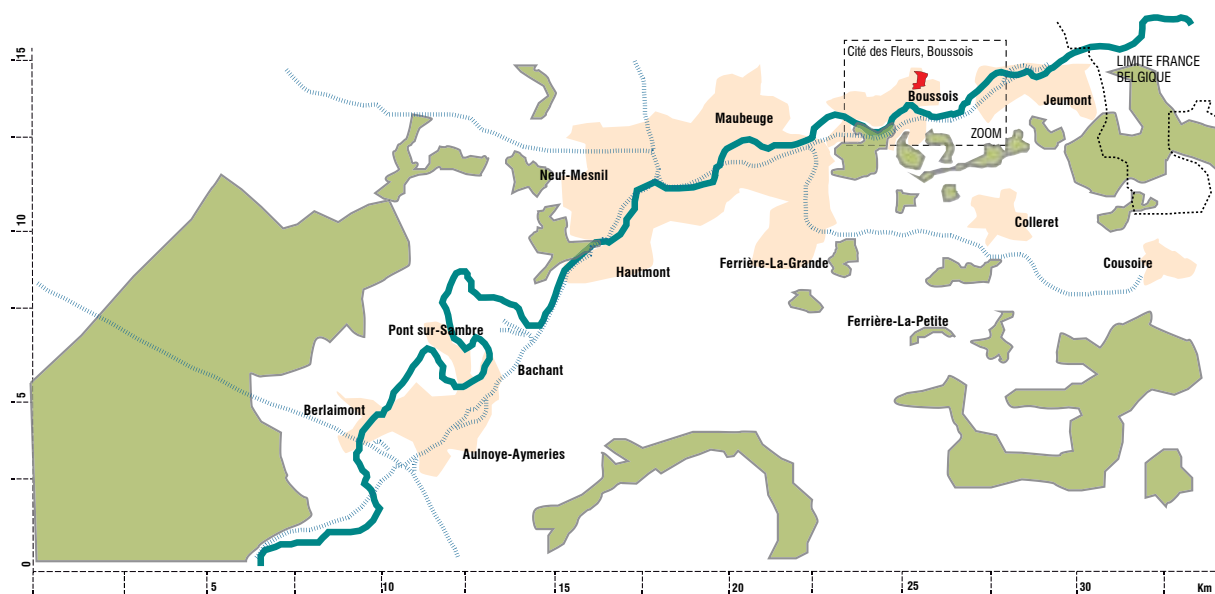
SITE ET SITUATION URBAINE

Le projet de Boussois est fortement lié à la reconstruction de Maubeuge, par la proximité géographique, la concomitance des interventions et la parenté des idées qui les sous-tendent. Le territoire de la vallée de la Sambre est structuré par deux grands éléments : les remparts de Maubeuge, classés au titre des monuments historiques et la dispersion géographique de grands établissements industriels le long de la vallée et de la voie ferrée qui la parcourt. Il en résulte un tissu urbain à la fois continu et distendu, dans lequel les usines sont l'élément moteur de l'urbanisation. La vieille ville de Maubeuge constitue le centre civique et commerçant.

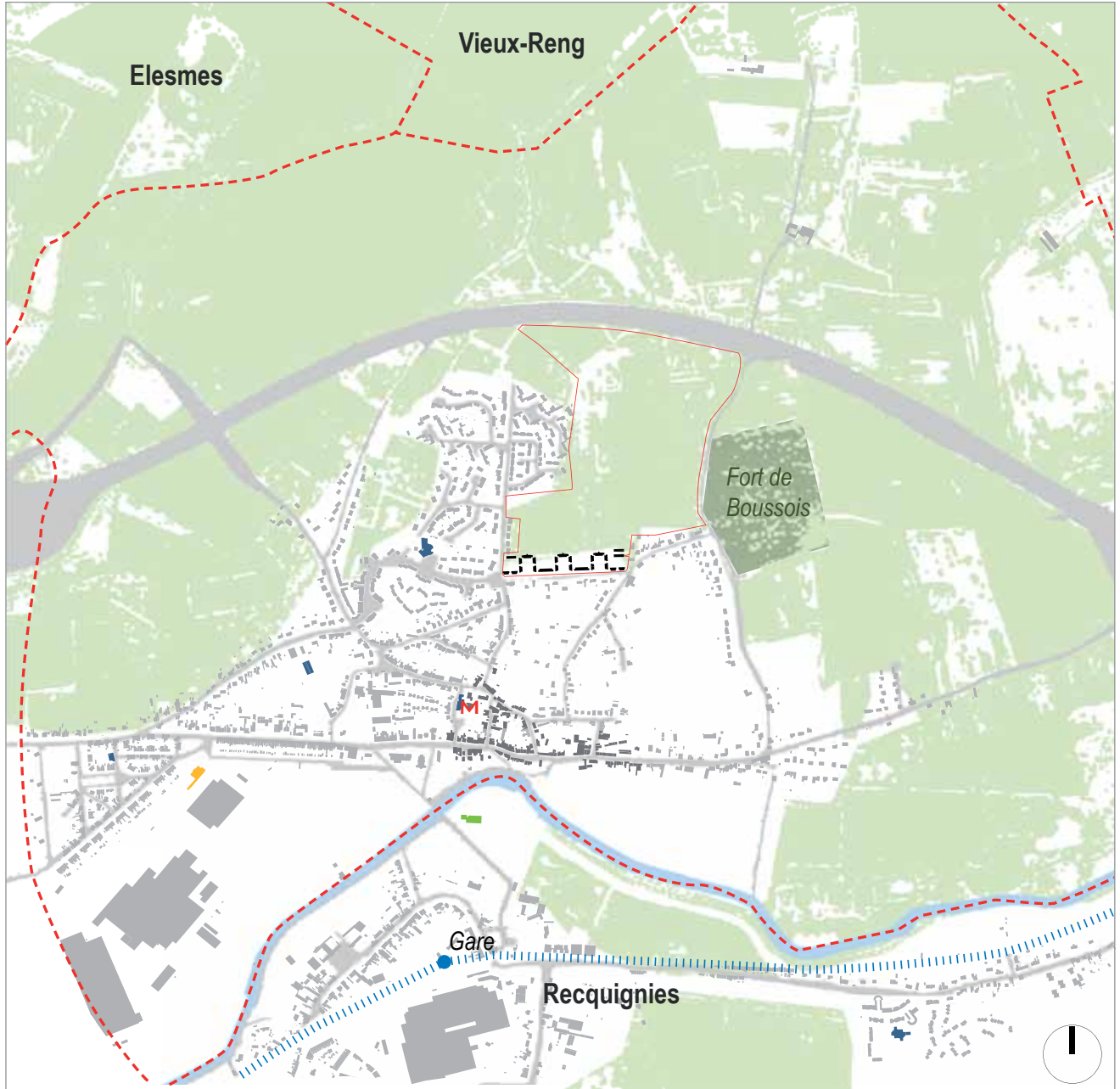
Le plan de reconstruction de Maubeuge élaboré par André Lurçat compose avec ces spécificités. Reconstituée suivant une logique d'îlot ouvert, la ville historique s'ouvre au sud par une perspective aboutissant à la gare et se prolonge au nord-ouest sous la forme d'un urbanisme moderne. Mairie, équipements scolaires et ensembles

















de logements sont connectés par la nouvelle « voie de contournement », qui a le caractère d'une route plutôt que d'une rue. Prolongeant les remparts préservés, des espaces verts interstitiels assurent la transition entre ces éléments qui obéissent à des logiques de composition distinctes.

Bien que située à quelques kilomètres de distance et liée à un contexte local spécifique, la cité des Fleurs participe de cette même logique urbaine. L'emprise de l'opération est une bande de terrain de 50 mètres de profondeur sur 350 mètres de longueur prise sur les terres agricoles du plateau, située en bordure du village. L'unité foncière acquise pour mener à bien l'opération comprend une emprise beaucoup plus vaste que celle des constructions. La partie non construite a été cultivée jusqu'à une date récente. Un chemin dénommé « chemin des Français » borde le terrain et les premières constructions sont apparues dès le milieu du XIX^e siècle sur le côté opposé.



>>> La commune de Boussois se situe dans le département du Nord à 8 km de Maubeuge.



- | | | | |
|---|----------------------------|---|--|
|  | Bâti opération |  | Mairie |
|  | Périmètre opération |  | Établissement scolaire |
|  | Limite communale |  | Établissement d'enseignement supérieur |
|  | Périmètre PRU |  | Établissement médical / sanitaire |
|  | Bâti |  | Équipement culturel / cultuel |
|  | Aire de jeux / espace vert |  | Zone commerciale / d'activités économiques |
|  | Ligne de TC |  | Établissement sportif |
|  | Gare / station de TC |  | Tissu urbain continu |

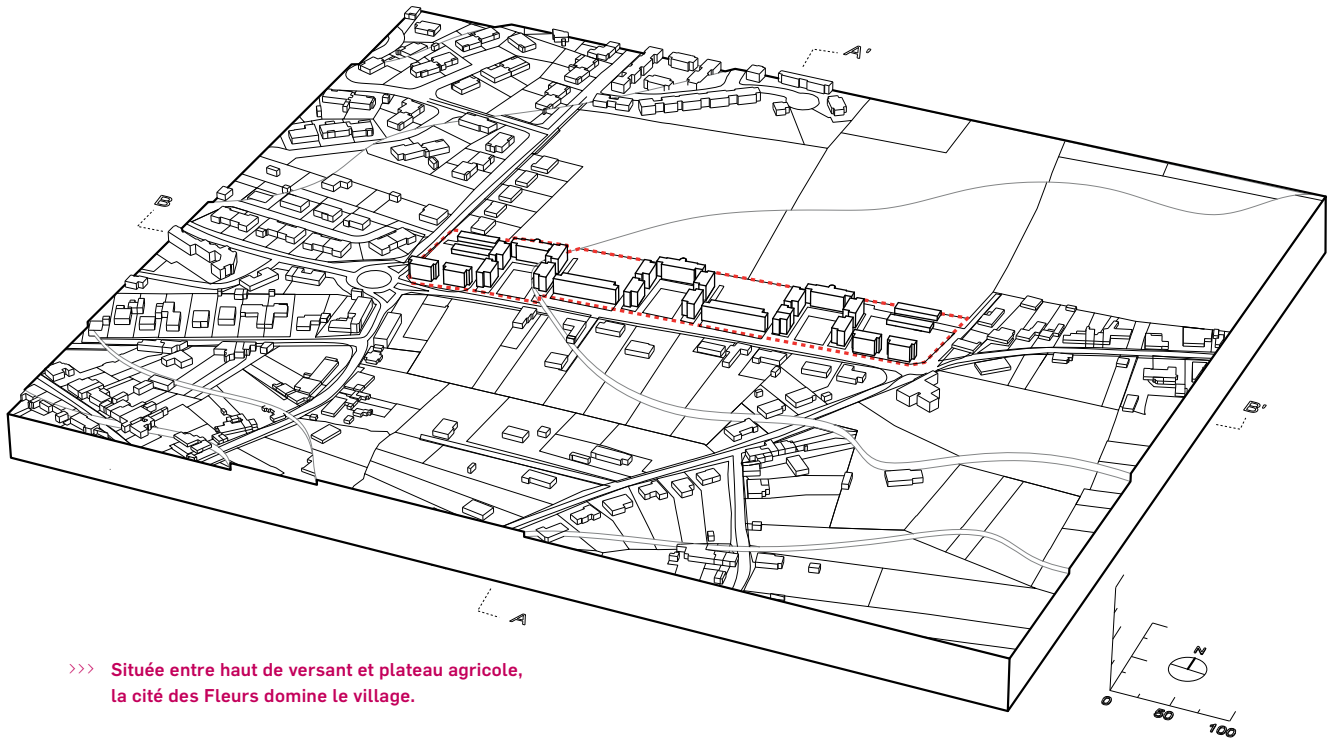
1 100 500 m

Programme et montage juridique

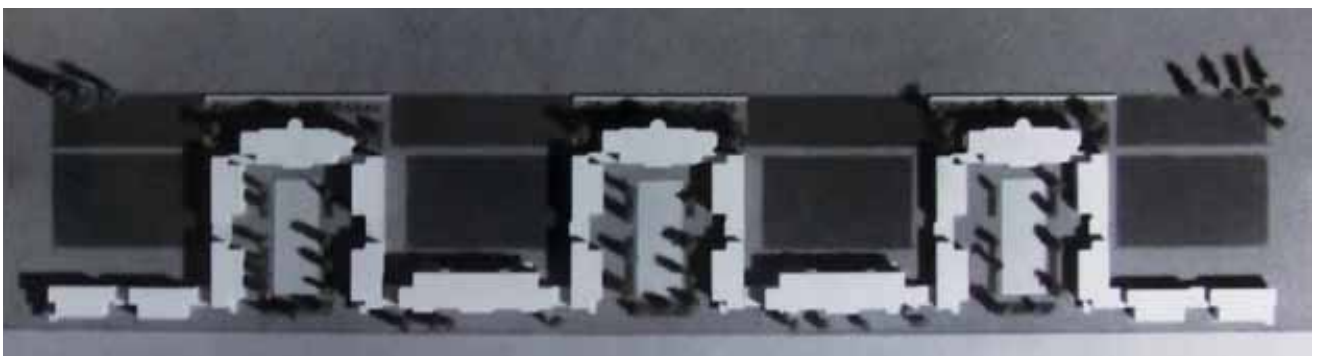
L'opération comprend 74 logements locatifs destinés principalement à des familles avec enfants. Chaque logement dispose d'une cave et d'un jardin potager.

Les immeubles collectifs comprennent 16 logements de 2 pièces, 14 logements de 3 pièces et 12 appartements de 4 pièces.

Les 32 maisons jumelées sont toutes des logements de 4 pièces.



>>> Située entre haut de versant et plateau agricole, la cité des Fleurs domine le village.



>>> Maquette du projet.

GENÈSE DU PROJET

Conception

CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Bien que située sur la commune voisine de Recquignies, l'usine de verre constitue le cœur économique de la commune de Boussois. Les premières maisons ouvrières (alignées le long de la rue Eugène-Chimot, dans le prolongement de la grand-rue) ne suffisant plus à loger le personnel, la cité ouvrière dite « du Maroc », située au contact même de l'usine, va permettre à partir de 1900 de loger ses ouvriers. La construction de cette cité se poursuivra jusqu'en 1948 avec l'édification de villas conçues pour les ingénieurs par l'architecte de l'entreprise.

Le site de l'usine de verres à vitre et verres spéciaux de Boussois est détruit pendant la Seconde Guerre mondiale, puis retenu à la Libération pour concentrer les activités de plusieurs sites de production également disparus. L'usine est reconstruite entre 1948 et 1950 et la cité des Fleurs accompagne ce nouvel essor. André Lurçat est sollicité par le maire communiste de Boussois, Albert Maton, en raison de leur proximité idéologique – Lurçat adhère au parti communiste en 1942 – mais également de la position institutionnelle de l'architecte, qui est chargé de la reconstruction de Maubeuge. En effet, pour construire les logements il faut faire appel à un bailleur social et obtenir les financements publics nécessaires à l'opération : Lurçat joue le rôle d'intermédiaire pour obtenir des crédits auprès du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

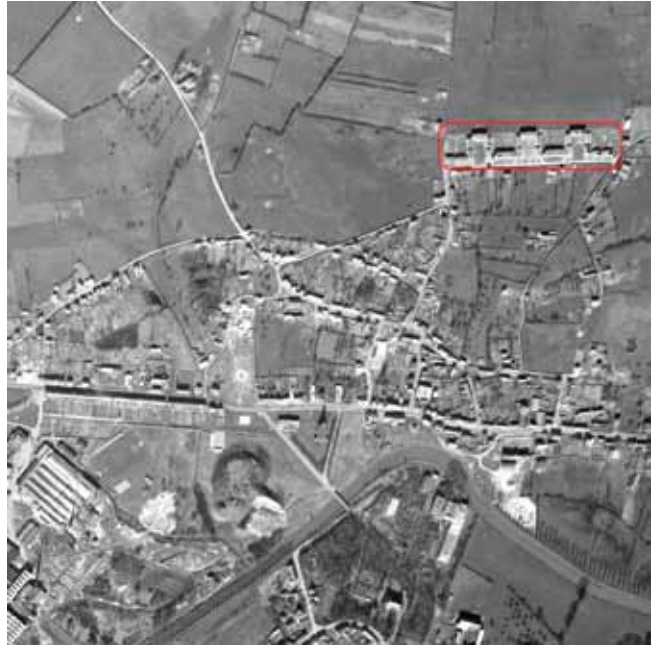
SITUATION URBAINE

Le site retenu rompt avec le principe des lotissements antérieurs, construits par les industriels aux portes de l'usine. Lurçat estime que la cité doit être proche, mais nettement séparée du lieu de travail. Elle prend place sur le plateau agricole qui domine le village, à l'abri des fumées, et dispose d'une vue dégagée – avantages propres à satisfaire les aspirations hygiénistes de l'époque. Depuis le centre du village, le foyer des travailleurs et l'église Saint-Martin (dite Notre-Dame des Glaces), les rues Pierre-Curie et Victor-Hugo escaladent le coteau pour rejoindre le chemin rural qui dessert l'opération, rebaptisé rue Gabriel-Péri. Plus à l'est, la rue du château menant au fort de Boussois rejoint depuis la vallée l'autre extrémité de la rue Gabriel-Péri.

Bien que située en périphérie de la commune, l'opération est proche des principaux équipements : la place de la mairie, le foyer des travailleurs, la Poste et l'église Saint-Martin se situent rue Eugène-Chimot, qui rassemble également les quelques commerces et services de la commune. En outre, Lurçat se voit confier simultanément la réalisation d'une école maternelle de deux classes située sur le coteau, à mi-chemin entre le centre-ville et la cité des Fleurs.



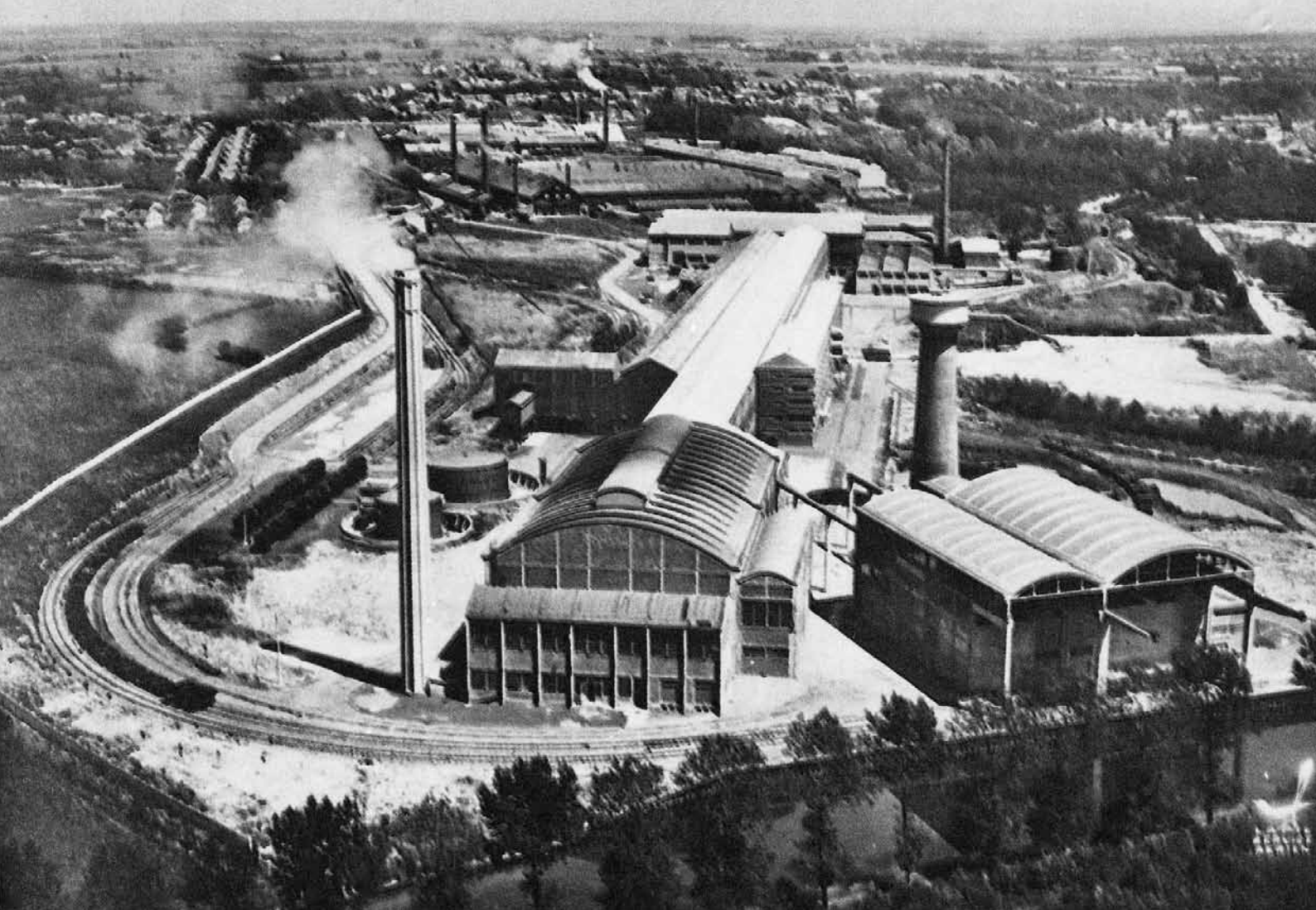
>>> La cité ouvrière du Maroc, construite entre 1900 et 1911 par la Glacière de Boussois afin de loger ses ouvriers et ses ingénieurs, dessin aquarellé.



>>> Site avant (1949) et après (1957) la construction de la cité des Fleurs. L'usine de verre apparaît au sud-ouest de la vue.



>>> La rue Lauthier à Boussois avant la construction de la cité, photographie ancienne (1950).



>>> Vue aérienne de la manufacture de glaces et de verres spéciaux, carte postale ancienne (vers 1960).



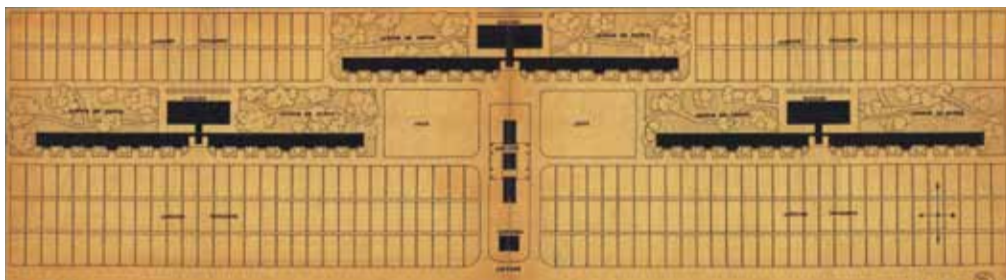
>>> L'école maternelle réalisée en 1952 par André Lurçat à proximité de la cité des Fleurs, carte postale.

UNE PENSÉE ARCHITECTURALE ET URBAINE MODERNE

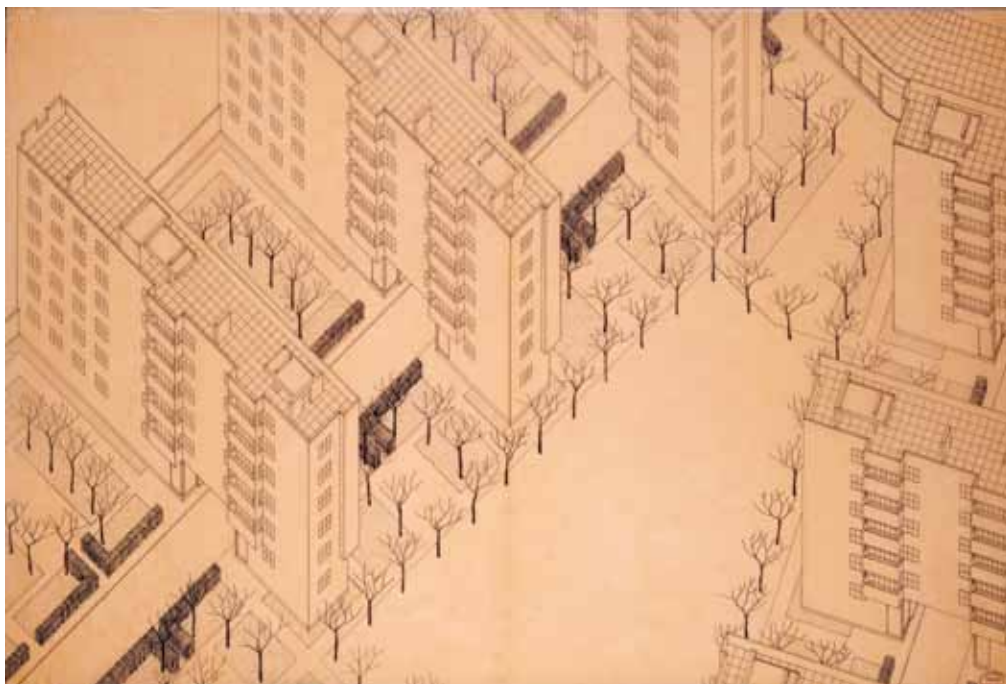
André Lurçat s'est préoccupé de longue date de la question du logement ouvrier. Dès 1925, sa proposition théorique de « lotissement soleil » associe une typologie d'immeubles collectifs mono-orientés à une utilisation du sol sous forme de jardins ouvriers et à des équipements de proximité. Ses rapports avec les Congrès internationaux d'architecture moderne (Ciam) et avec Ernst May en particulier, le maintiennent au fait des avancées dans ce domaine. Il développe lui-même des propositions remarquées, comme le projet de Villeneuve-Saint-Georges présenté au Ciam de Francfort en 1929, et ses maisons en bande sont un des projets importants de l'exposition du Werkbund autrichien en 1932.

Pour la reconstruction de Maubeuge, à l'intérieur des remparts de Vauban où est aménagé un parc urbain, Lurçat élargit le gabarit et ajuste le tracé des voies qui pénètrent l'enceinte suivant une géométrie orthonormée ;

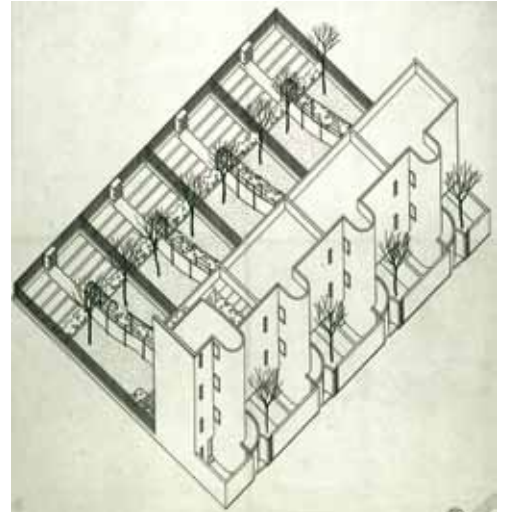
une place centrale en aile de moulin compense le décalage entre les différents axes. À l'intérieur de cette armature urbaine qui garde l'empreinte de l'organisation antérieure, il refuse l'îlot fermé et s'efforce d'introduire des éléments de répétition comme l'alignement d'immeubles le long de l'église Saint-Pierre, reliés par un bâtiment bas sur l'avenue Albert 1^{er}. De la même manière, le long de la voie de contournement de l'autre côté du rempart, Lurçat cherche à associer rationalité et variété dans l'ensemble de maisons en bande dit du « Petit-Bois », avec une répétition de bâtiments disposés sur deux fronts pour produire des échappées visuelles et des ruptures d'alignement. La ville ainsi composée se présente comme un assemblage de pièces urbaines, chacune adaptée à une situation spécifique et maintenue en cohérence par un système paysager qui allie vues lointaines et perspectives rapprochées.



>>> Plan du projet de lotissement soleil, 1925.
Les logements, regroupés sur le site en trois barres,
bénéficient d'une crèche, de piscines et de jardins potagers.

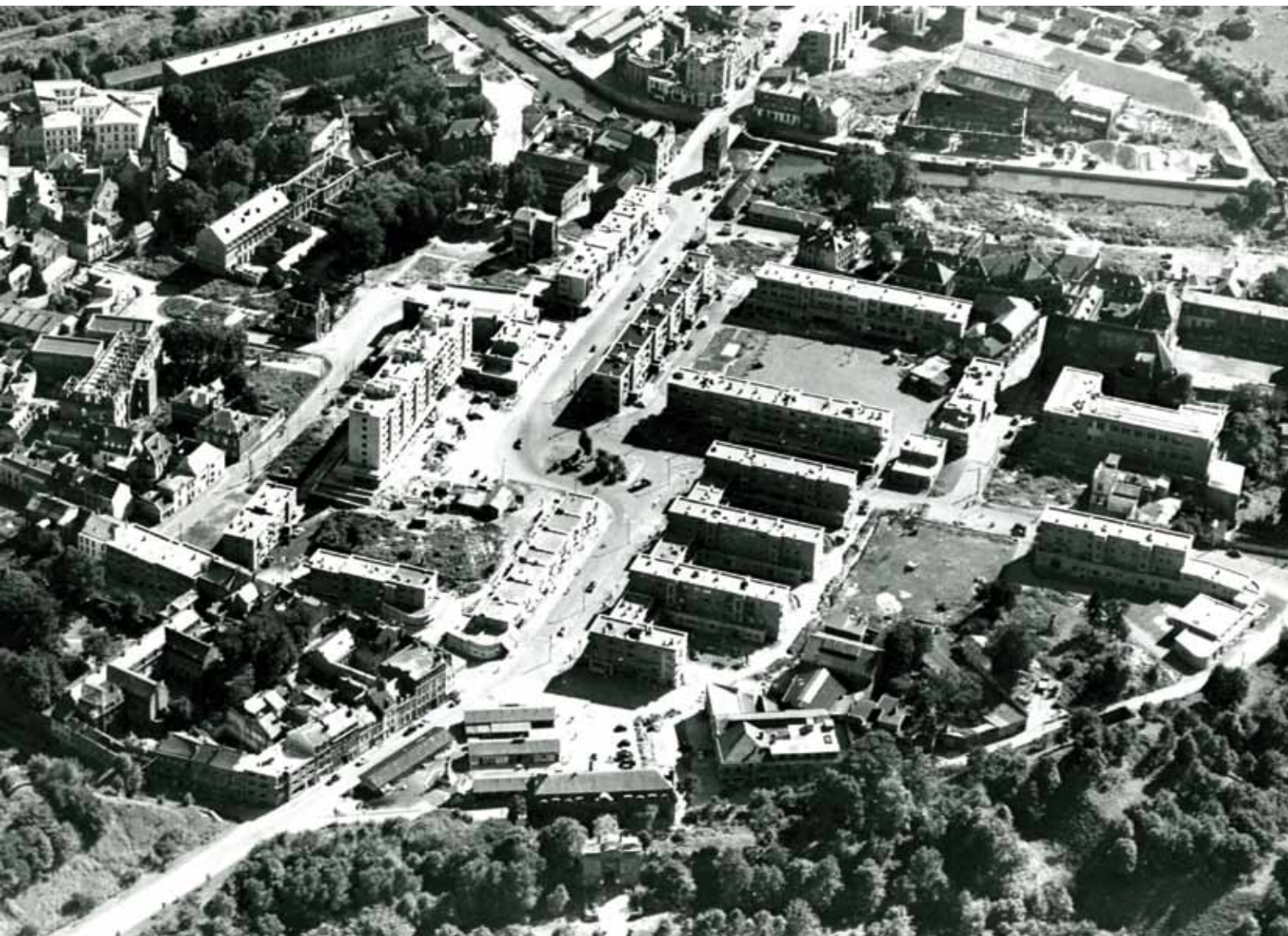


>>> Axonométrie du projet (non réalisé) de Villeneuve-Saint-Georges
présenté au Ciam en 1929. Les huit barres de logements
sont agrémentées d'un projet paysager et de commerces
en rez-de-chaussée.



>>> Maisons en bande conçues et réalisées pour le Werkbund autrichien à Vienne, 1932. Le thème du volume hémicylindrique des escaliers est récurrent chez Lurçat. Les maisons comprennent des terrasses et donnent accès à des jardins potagers.

>>> Vue aérienne du centre de Maubeuge en reconstruction, 1945-1959, carte postale.



UN FRONT URBAIN SUR LA CAMPAGNE

L'importance accordée aux contacts entre ville et campagne doit beaucoup à l'héritage des cités-jardins anglaises et des Siedlungen francfortoises. Elles-mêmes s'inspirent, sur le plan théorique de l'idée de ville-satellite, sur le plan formel de l'image idéalisée des cités médiévales vues depuis la campagne environnante. Le faubourg-jardin de Hampstead comme l'aménagement de la vallée de la Nidda à Francfort offrent une mise en forme très construite du front bâti, donnant sur ce que Lurçat appelle une « zone rurale », qui est en fait un vaste parc dédié aux loisirs. Les jardins attenants aux maisons ou regroupés en lotissements maraîchers, les avancées et retraits du bâti sont autant d'éléments mis à contribution pour structurer ce front, le rythme resserré des parcelles et celui plus ample des avancées du bâti s'opposant à la grande échelle du territoire. Cette contradiction entre la théorie, qui entend stabiliser le contact entre la ville

et la campagne et lui donner une forme architecturale définitive, et la pratique qui traduit cette idée dans un front ouvert sur un espace vert (certes de grandes dimensions, mais inclus dans la ville et voué à des activités récréatives) se retrouve à Maubeuge, puisque les fortifications sont en réalité un vaste parc urbain inséré entre le centre et les faubourgs. Le recours à la disposition à redents, adoptée à Boussois, est déjà envisagé pour la reconstruction de Maubeuge. Cette idée trouvera son aboutissement à Boussois, dans la situation cette fois d'un contact entre les dernières urbanisations de la commune et le plateau agricole. Les vues photographiques emblématiques de l'opération s'attachent à cette vue arrière dans laquelle le recul et l'espace dégagé mettent en relief le rythme des constructions et des vides occupés par les jardins.



>>> Faubourg-jardin de Hampstead, à Londres :
Le front bâti donnant sur la nature, aménagé à partir de 1906.

>>> Double page suivante :
Vue aérienne de la cité des Fleurs en fin de chantier.
On peut distinguer la présence des portiques qui relient les maisons jumelées entre elles et avec les immeubles collectifs.



>>> Siedlung de Römerstadt à Francfort: le front bâti ouvre sur la vallée de la Nidda dans le prolongement des jardins ouvriers, 1926-1928.



>>> Vue dégagée de la cité des Fleurs, bordée au nord par des terrains agricoles.





LAPIE
SERVICE
AERIEN

LA RECHERCHE DE MISE EN ORDRE ET LA DIVERSITÉ TYPOLOGIQUE

Le programme prévoyait 32 logements de quatre pièces sous la forme de maisonnettes, mais également un nombre important de logements plus petits, de deux et trois pièces qui nécessitaient le recours à une typologie de logement collectif.

Si à Maubeuge les maisons en bande du Petit-Bois constituent un ensemble homogène géographiquement distinct des immeubles collectifs construits sur la voie de contournement, à Boussois, Lurçat intègre maisonnettes jumelées et logements collectifs dans une même unité de composition. Les collectifs occupent la partie arrière

des cours ouvertes et l'alignement sur rue dans la partie centrale, tandis que les maisons jumelées définissent les ailes en retour des cours et les extrémités de l'alignement sur rue.

Cet assemblage est réalisé sans rupture forte grâce à une différence d'échelle mesurée et un rapport au sol identique, les logements individuels ne bénéficiant pas d'un jardin privatif attenant. La continuité du bâti est assurée par un système d'abris et de porches couverts.



>>> Vue des façades sur rue des maisons d'Auguste Michel (en haut) et de M. Bomsel (en bas), Versailles (Yvelines), respectivement construites par André Lurçat en 1926 et 1925.

LA FORME ARCHITECTURALE

La forme architecturale est caractéristique de l'œuvre de Lurçat, adaptée ici à un cadre semi-rural. Le travail sur le plan et notamment la disposition des logements, permet d'animer les pignons en apportant des variations aux volumes par ailleurs simples. Les détails de modénature, comme les angles arrondis ou les forts cadres en béton soulignant les balcons étroits, renforcent la plasticité de cette composition.

Dans la période de l'entre-deux-guerres, avec la présentation notamment du projet de Villeneuve-Saint-Georges au Ciam de 1929, Lurçat est partie prenante des recherches visant à dépasser la forme urbaine de l'îlot fermé et à privilégier les considérations héliotropiques dans la conception et la disposition des barres de logement. Il s'efforce néanmoins de maintenir une continuité du bâti à l'alignement des voies en recourant à des bâtiments bas agrémentés de galeries couvertes, porches ou pergolas. À Bousois ces solutions résolvent différents problèmes : maintien de la continuité et de la cohérence formelle du bâti, mais aussi porches séparant la rue et la cour de l'univers domestique des jardins potagers, auvents protégeant l'entrée des maisons et servant d'abri.

Les volumes hémicirculaires faisant saillie sur une façade plane apparaissent dès les premières réalisations de Lurçat, comme la maison Bomsel en 1926. Depuis la cité du Werkbund de Vienne en 1932, ils constituent une sorte de marque de fabrique de son architecture. Dans les immeubles du quartier de la gare à Maubeuge, ces volumes servent de rotule articulant les éléments qui composent l'ensemble. À Vienne les critiques ont parfois commenté ironiquement ce front bâti évoquant des fortifications, qui leur paraissait déplacé dans un cadre urbain. À Bousois, comme pour la Römerstadt Siedlung à Francfort, cette évocation est parfaitement à propos : il s'agit de terminer la ville et de proposer une interface harmonieuse avec la campagne.



>>> Ensemble d'immeubles sans affectation individuelle (ISAI), logements et commerces, avenue de la gare, Maubeuge, à partir de 1947.

Réalisation

Le gros œuvre est constitué d'une maçonnerie en brique pleine. Un refend longitudinal divise la portée des solives en béton qui portent les planchers, également en béton, de 8 cm d'épaisseur. Les matériaux de revêtement sont de grande qualité : les murs extérieurs sont revêtus d'un enduit ciment de teinte légèrement ocre, donnée par les sables de provenance locale. Sur certaines corniches apparaît une coloration gris-bleu, mais faute de documents originaux et de sondage, il est difficile de préciser les teintes d'origine. L'intérêt de Lurçat pour les polychromies architecturales réalisées avant-guerre dans les cités-jardins allemandes permet du moins de penser que cette question n'est pas considérée avec indifférence, même si les clichés en noir et blanc permettent d'exclure la présence de couleurs prononcées.

La correspondance de l'architecte fait état de difficultés importantes liées au sous-sol : le système de drainage agricole ayant été brisé lors des travaux de terrassement, l'eau envahit les fouilles et il semble que ce problème n'ait pas reçu à ce jour de solution définitive. Les habitants se plaignent en effet d'inondations récurrentes qui rendent le sous-sol peu utilisable.

L'utilisation d'éléments préfabriqués est déterminante pour le chantier. Lurçat y a recours essentiellement pour les encadrements de baies : la préfabrication permet d'apporter à ces ouvrages, difficiles à réaliser traditionnellement, une précision dimensionnelle et un fini particulièrement soigné. Mais en raison sans doute de l'absence des moyens de levage dont il dispose sur des chantiers plus importants, Lurçat renonce ici aux cadres de baie monolithiques. Ceux-ci se décomposent en éléments linéaires manu-portables qui reprennent les parties traditionnelles des baies – appuis, jambages et linteau – mais ces éléments sont repensés suivant une logique constructive et formelle qui constitue une des signatures architecturale de Lurçat : la gorge, qui sur l'appui forme goutte d'eau, se retourne en tableau et sur le linteau pour recueillir et canaliser l'eau ruisselant sur la façade qu'aucune corniche saillante ne protège.



>>> Exemples de cadres préfabriqués avec menuiseries incorporées utilisés pour la reconstruction de Maubeuge.

LES LOGEMENTS

L'organisation des logements témoigne d'une grande attention à une économie domestique proche des modèles ruraux : les maisonnettes sont organisées avec deux niveaux sur un sous-sol. Comme au Petit-Bois, l'accès à la maison est déporté sur le pignon et se fait par l'auvent ; qui au-delà donne accès aux jardins. L'entrée distribue la cuisine et le séjour qui évoque la salle commune de l'habitat rural : au fond se trouve le départ de l'escalier, qui permet également de conduire la chaleur du poêle à l'étage des chambres. L'accès au sous-sol se fait, lui, depuis la cuisine et dessert une buanderie et une cave. La disposition des pièces est déterminée par l'ensoleillement pour les collectifs orientés au sud. Dans les maisonnettes, elle découle du plan masse d'ensemble : les séjours et les chambres sont tournés vers les cours et vers la rue tandis que les cuisines et les salles de bain ouvrent sur l'espace des jardins potagers.

Toutes les chambres sont équipées d'un placard identique. Comme les portes et les fenêtres, les façades des placards et leur aménagement font l'objet d'une fabrication en série suivant un modèle qui se retrouve dans les opérations de Maubeuge. L'équipement sanitaire des salles de bain et des cuisines et l'ameublement fixe font également partie de ce programme de standardisation et de fabrication en série inspiré de l'expérience de Francfort.

À l'intérieur, les matériaux sont choisis pour leur robustesse et leur qualité : les escaliers sont revêtus d'un carrelage en tessons de céramique, les pièces humides de grès cérame et les pièces d'habitation d'un parquet en lames de chêne collé.

Les larges baies laissent pénétrer une lumière abondante proportionnée à la taille des pièces, tandis que les balcons étroits permettent de descendre jusqu'au sol les baies des séjours et de certaines chambres aux étages. Les volets roulants encastrés dans les linteaux constituent à l'époque un élément de confort rare pour ce type de programme.

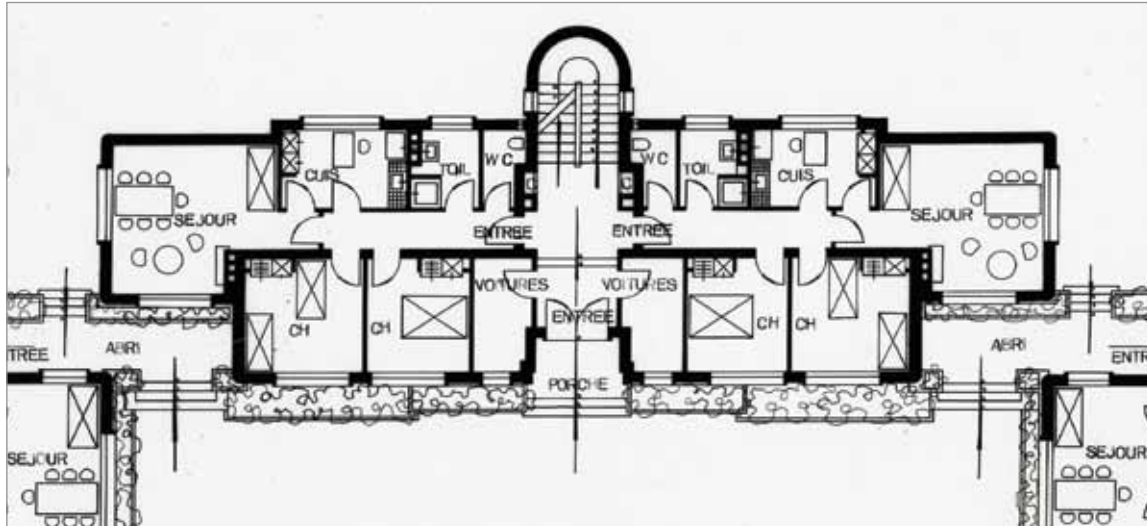
BLOC A : IMMEUBLES



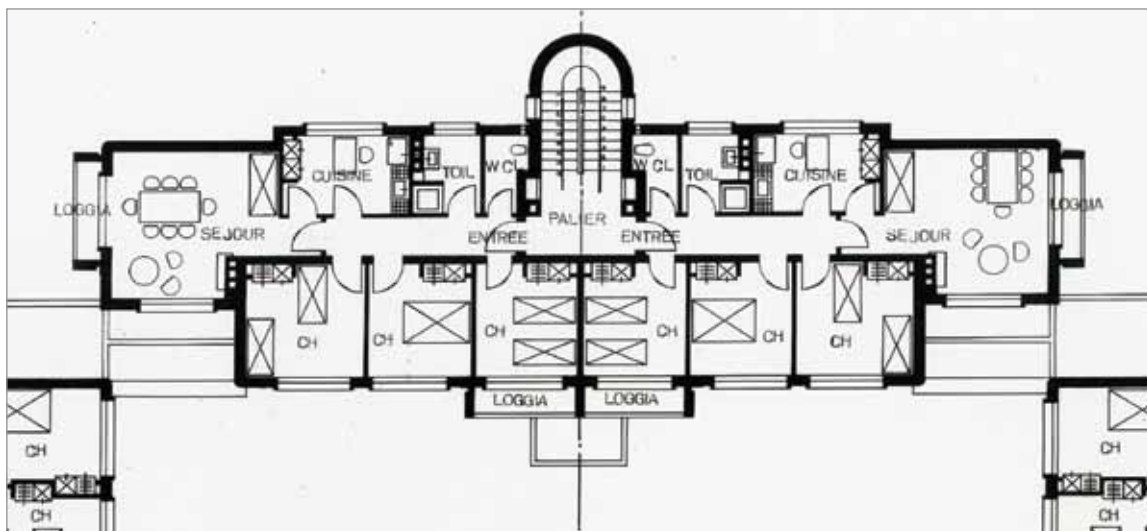
>>> Vue générale de la cité des Fleurs depuis le nord.



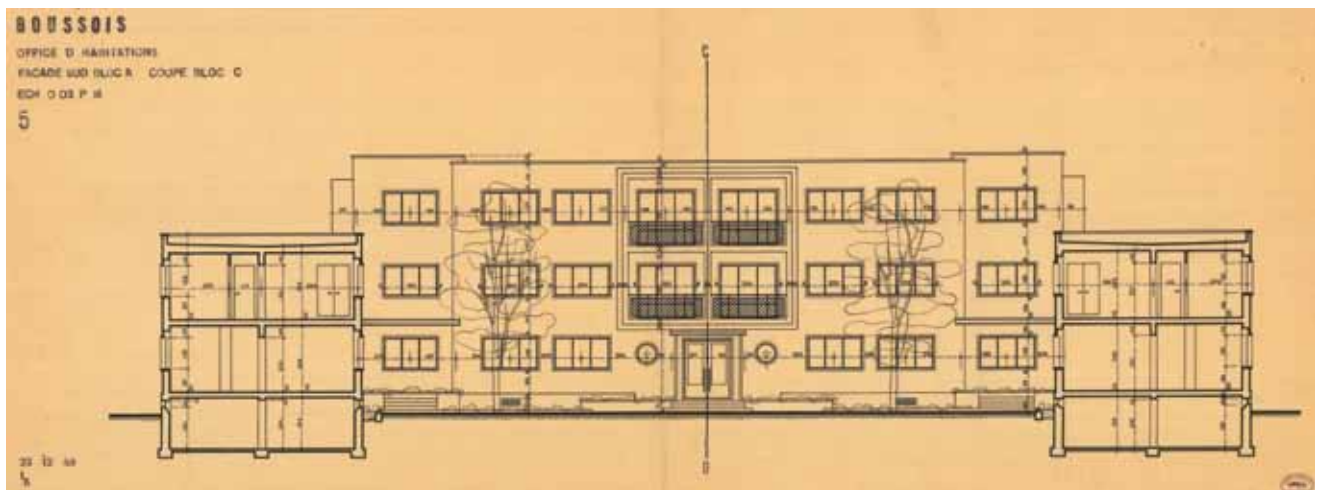
>>> Vue d'une place ouverte sur la rue, bordée au fond par un bloc de type A.



- >>> Plan du rez-de-chaussée.
- L'entrée de l'immeuble se fait par la place, côté sud.
- Les chambres sont orientées au sud.
- Les séjours bénéficient d'une double orientation (sud et ouest ou sud et est) et d'une loggia.



- >>> Plan des étages.



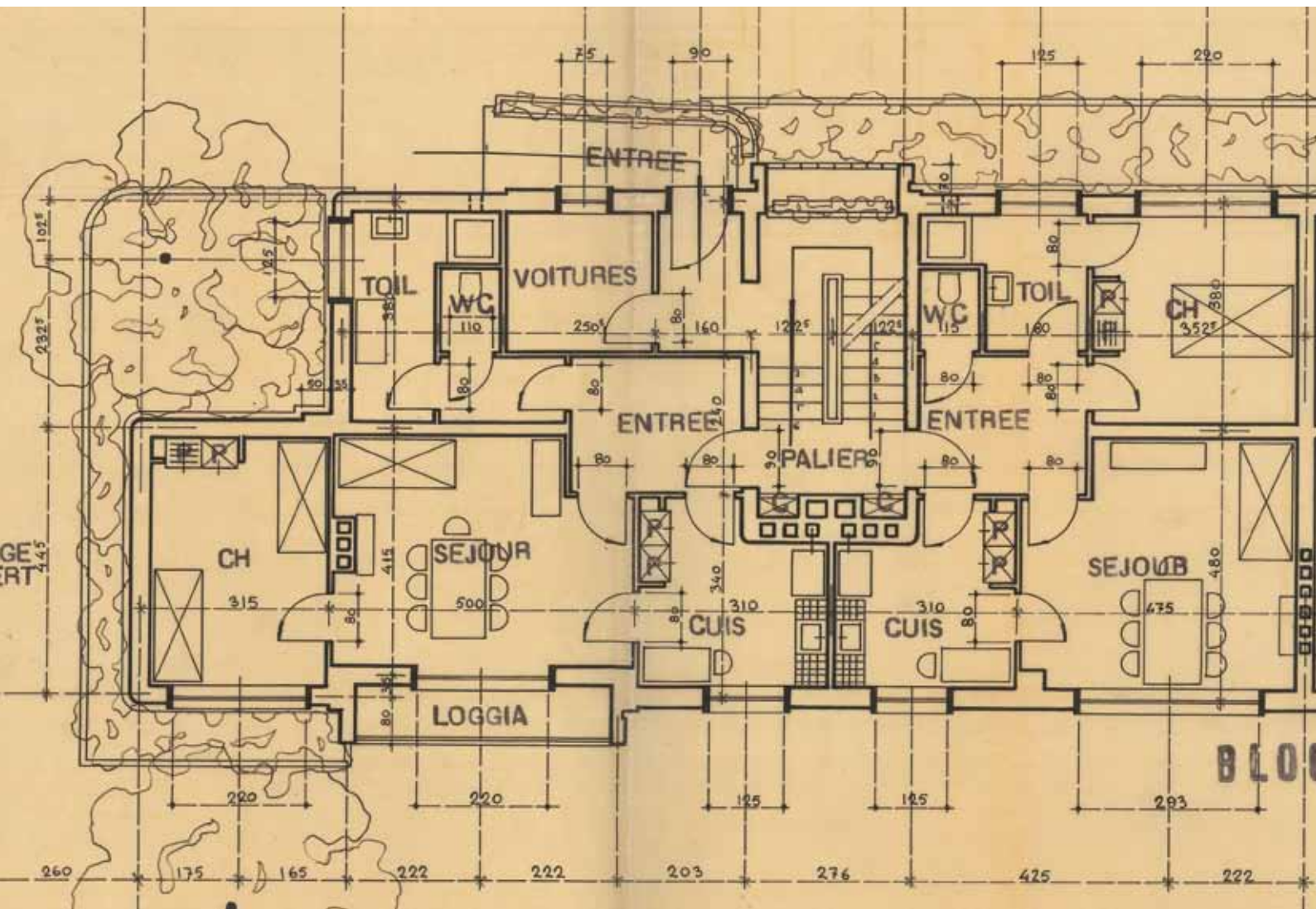
- >>> Élévation de la façade sud du bloc A, à la symétrie très marquée par l'entrée, au centre, surplombée par les loggias des chambres aux étages.

BLOC B: IMMEUBLES



>>> Vue du bloc B, côté jardin.
Des parois vitrées laissent apparaître en façade les cages d'escalier, et permettent d'apporter un éclairage naturel.

>>> Plan de rez-de-chaussée du bloc B.



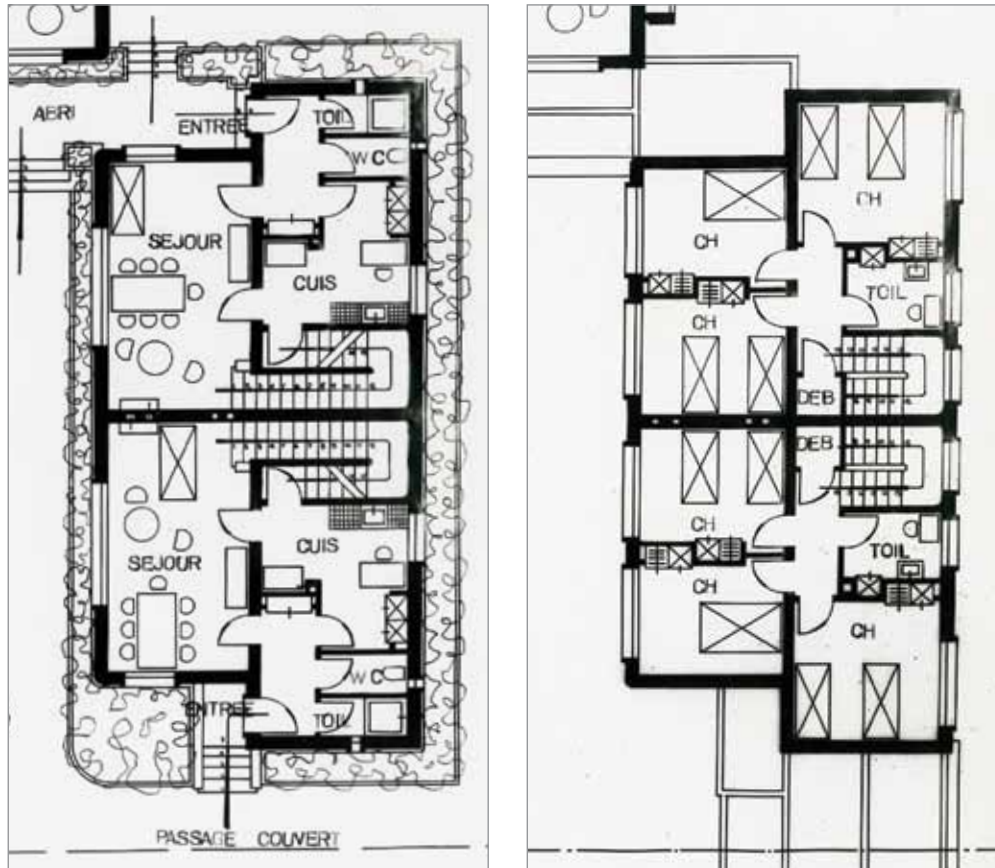
BLOC C : MAISONS



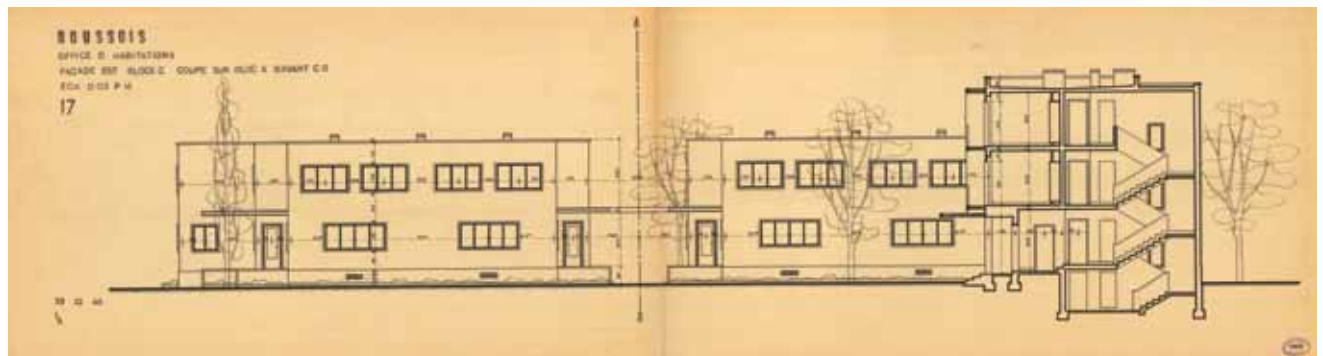
>>> Depuis la rue, vue générale des pavillons (blocs C) situés aux extrémités de l'opération.

>>> Vue arrière des pavillons, depuis les jardins.

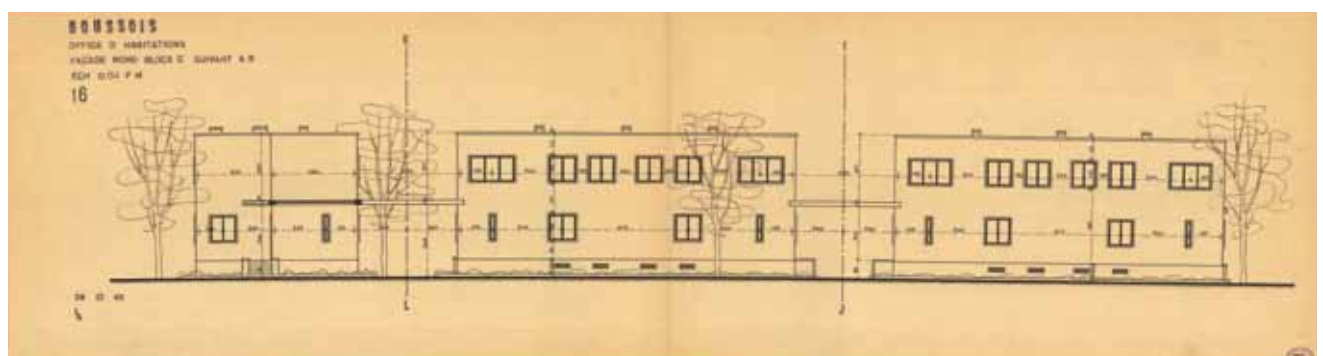




>>> Plans des deux niveaux des maisons.
Le rez-de-chaussée comprend la partie jour (cuisine et séjour).
Les chambres sont situées à l'étage.



>>> Élévation côté place.

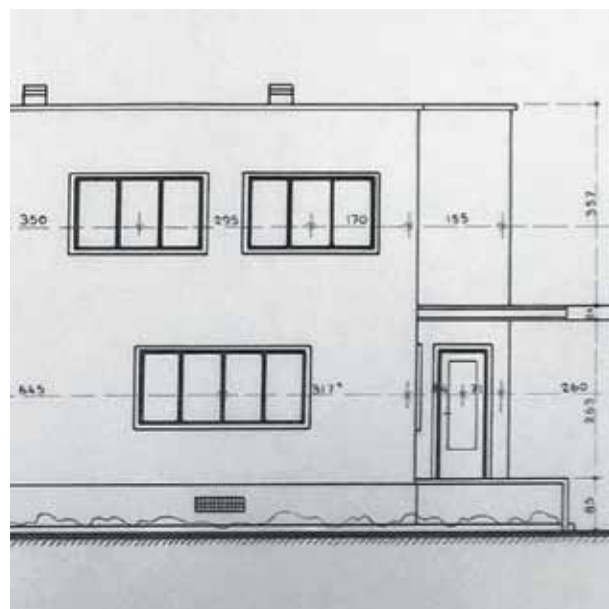
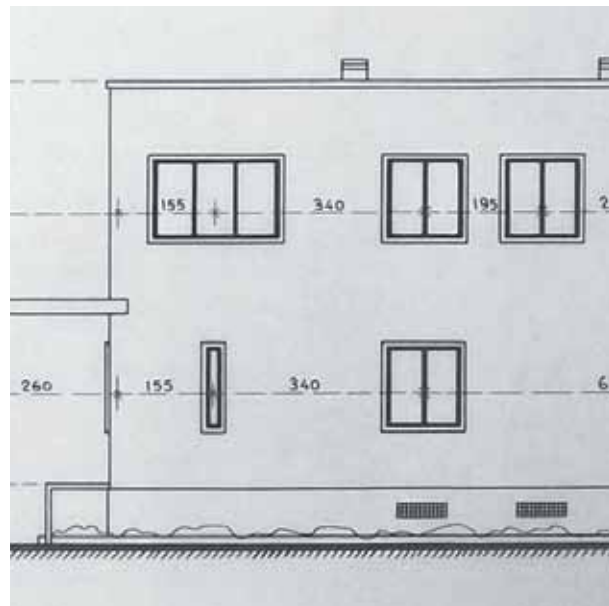


>>> Élévation côté jardin.

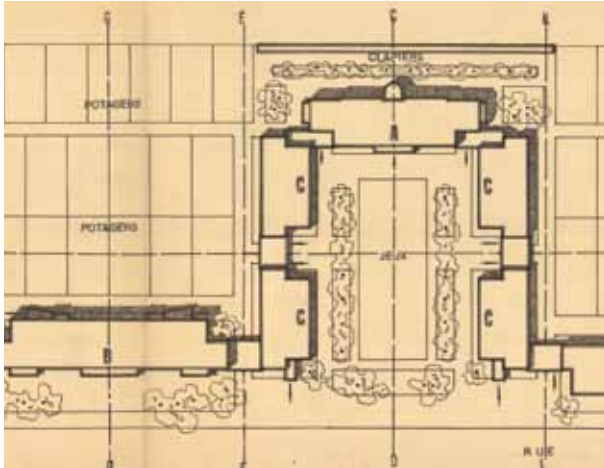
LA BAIE

La fenêtre standardisée constitue également une constante dans l'œuvre de Lurçat. Dans les premières maisons elle est surtout conçue comme un moyen de coordination entre les éléments, permettant d'harmoniser sur une même façade la fenêtre à la française, les grandes verrières et les fenêtres en longueur. Cette recherche va s'enrichir, dans les projets de logement social de l'après-guerre, d'une réflexion sur la préfabrication qui est un des problèmes de l'époque. Considérant avec réalisme que les conditions techniques et économiques ne sont pas réunies pour une industrialisation du gros œuvre, Lurçat s'attache du moins à introduire celle-ci dans la baie, considérée comme un des éléments les plus délicats à réaliser sur le chantier.

La construction en série implique un investissement conséquent en études et en outillage et le projet de Boussois bénéficie des solutions développées pour les chantiers de Maubeuge et de Saint-Denis (cité Paul-Langevin). La menuiserie en acier permet de réduire l'épaisseur des montants, pour des raisons tant esthétiques que d'éclairage, et de réduire les tolérances en accédant à un mode de fabrication proche de l'industrie. Mais Lurçat entend étendre cette précision à la jonction avec le gros œuvre et éliminer ainsi du chantier le dressage toujours délicat des tableaux et des arêtes, la réalisation des appuis et des linteaux. Le métal utilisé ici pour le coffrage permet de réaliser des modénatures complexes (évacuation des eaux) et de réserver dans le linteau un logement pour le volet roulant. Les baies se composent de quatre modules pour les séjours, trois pour les chambres et les cuisines, deux pour les salles de bain et autres pièces.



>>> Les baies se composent du même module répété une ou plusieurs fois selon la pièce concernée (salle de bain, cuisine, chambre, séjour). Dans les maisons jumelées, un module plus étroit est utilisé pour les WC.



>>> Plan de répartition typologique des espaces extérieurs.

LES ESPACES EXTÉRIEURS

La disposition à redents produit deux types d'espaces collectifs nettement différenciés :

- Les cours ouvertes sur la rue, occupées par une aire de jeu pour les enfants séparée de la desserte des logements par des massifs plantés de deux rangées d'arbres de haute tige. Tous les bâtiments sont élevés sur un soubassement de 60 cm et entourés d'une bande plantée ;
- Les espaces ouverts sur la campagne sont organisés pour les activités semi-rurales et les tâches domestiques : parcelles maraîchères soigneusement organisées en planches normalisées, abris pour la volaille et les lapins, installation de séchage du linge.

Compte tenu du contexte géographique et sociologique, les habitants se déplacent à l'origine essentiellement en vélo et des locaux sont prévus à cet usage ainsi que pour les voitures d'enfant dans les logements collectifs. Sur la rue, un large massif planté d'un alignement d'arbres sépare les logements collectifs du trottoir et de la chaussée.



>>> Les aires de jeu dans la cour ouverte sur la rue.



>>> La frange nord de l'opération, initialement occupée par des clapiers et des potagers, est aujourd'hui un espace vert sans usage particulier.

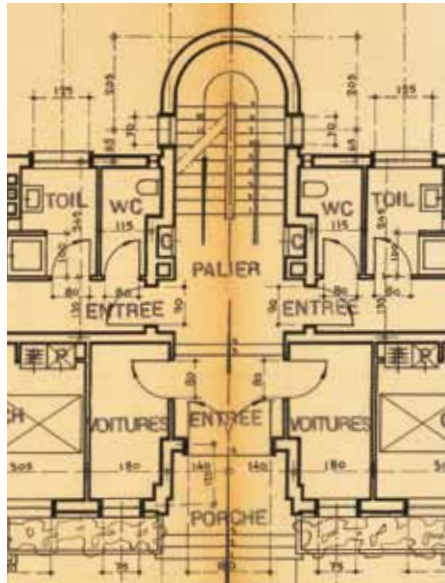
LA SÉQUENCE D'ACCÈS

Les dispositifs d'entrée sont différents pour chaque typologie de bâtiment.

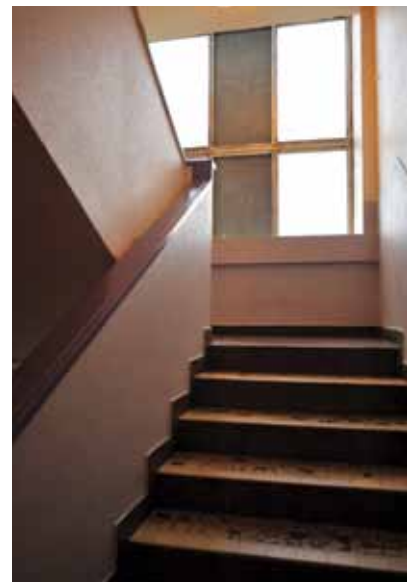
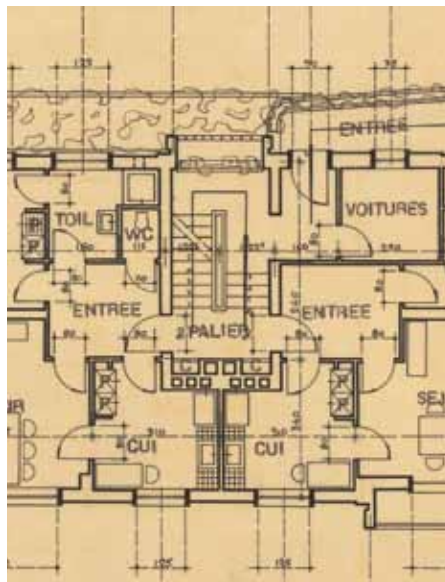
L'accès aux immeubles du fond se fait par la façade sud ; la séquence d'accès est marquée par une symétrie assez monumentale, qui signale depuis la rue une entrée marquée par le surplomb des balcons formant auvent. Le vestibule, entouré des locaux de service, débouche après quelques marches sur le volume concave de l'escalier éclairé par les fenêtres latérales.

Plus intime, l'accès aux maisonnettes est incorporé dans les porches de jonction entre les bâtiments.

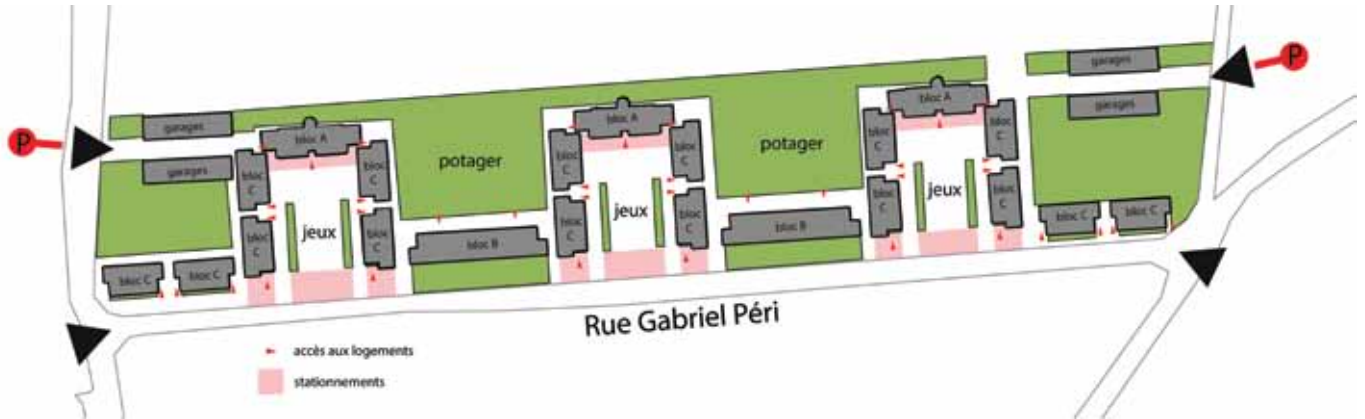
L'accès aux immeubles sur rue se fait, quant à lui, par la façade nord, après le franchissement d'un porche. Un auvent en virgule protège l'entrée et l'escalier est ici fortement marqué en façade par une verrière toute hauteur, insérée dans un épais cadre en béton. Les paliers intermédiaires en retrait de la verrière sont protégés par des jardinières que l'on peut distinguer de l'extérieur, derrière la verrière.



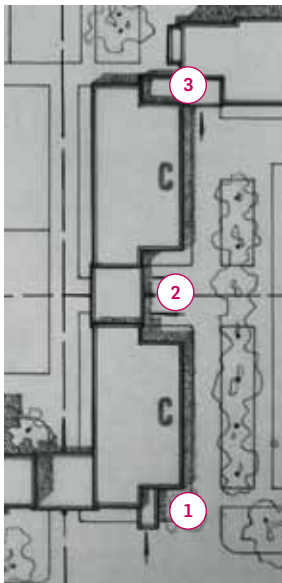
>>> Dispositif d'entrée actuel et escaliers bloc A.



>>> Accès bloc B.
Les auvents protégeant l'entrée des blocs B ont été détruits, remplacés par des ouvrages en métal.



>>> Plan de repérage des accès aux logements.



>>> Accès aux blocs C. Les porches reliant les maisonnettes jumelées entre elles et avec les immeubles, ont également été remplacés par de petits auvents en tôle.

ÉVALUATION DE LA VALEUR DE L'ŒUVRE

Caractéristiques et représentativité de l'œuvre

La conception de l'opération de Boussois, nourrie des recherches antérieures relatives au logement ouvrier et des réflexions urbaines et architecturales modernes de la première moitié du ^{xx}e siècle, s'inscrit pleinement dans le contexte de la reconstruction. Elle témoigne d'une attention marquée pour le rapport au site, avec notamment la constitution d'un front urbain pour régler le contact entre ville et campagne. La cité des Fleurs est également une œuvre remarquable par la présence de l'ensemble des éléments caractérisant l'architecture de Lurçat, tant pour ses recherches constructives que sur le plan formel. La rationalité du plan masse et la subtilité des transitions entre les différents corps de bâtiment, la cohérence du vocabulaire architectural et les qualités d'usage figurent parmi les mérites majeurs de l'opération. Elle constitue un ensemble cohérent dont la restauration accompagnée d'actions de valorisation médiatique permettrait d'inverser la perception négative dont elle est actuellement l'objet.

Qualités majeures

Avec la cité des Fleurs, Lurçat réalise un ensemble de logements dont chaque aspect est finement conçu. La dimension urbaine et paysagère est gérée par le plan masse de l'ensemble, à redents (qui permettent d'organiser les différents espaces extérieurs liés aux logements), et le rapport qu'il installe avec les champs au nord de l'opération. La standardisation et la préfabrication de certains éléments, alliées à la diversité des typologies permettent de rationaliser l'opération en évitant la monotonie de l'ensemble.

La conception architecturale est soignée et s'accorde avec les usages : des porches effectuent la liaison entre les corps de bâtiment et des auvents marquent les entrées. Les volumes sont simples et leur organisation efficace, avec des variations apportées par la présence des courbes qui abritent les cages d'escaliers. Les logements, bien que de taille réduite, bénéficient de pièces agréables et bien pensées et les espaces extérieurs associés permettent d'étendre l'espace de la vie quotidienne aux cours et aux jardins potagers. Les espaces intérieurs ont également été aménagés avec le plus grand soin : les chambres sont toutes équipées de placards et les matériaux utilisés pour les différents revêtements sont de qualité.



>>> Vue d'ensemble du front urbain au nord de l'opération sur une friche qui a remplacé les champs cultivés.



>>> Quartier nord de Maubeuge avec au fond l'église Saint-Pierre-Saint-Paul, carte postale ancienne (vers 1960).



>>> Cité Paul-Langevin à Saint-Denis (93) réalisée par André Lurçat à partir de 1946.

2

ÉVOLUTION ET ÉTAT DE L'OPÉRATION

ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Situation dans l'armature urbaine, cadre bâti et paysage

Situation économique et sociale ; gestion et perception

LES ESPACES EXTÉRIEURS

Aménagements extérieurs et paysage

Séquences d'accès aux logements

L'ENVELOPPE

Matériaux et état général

Panneaux de façade, fenêtres et fermetures

LES LOGEMENTS

Qualités spatiales et possibilités d'évolution

ÉVOLUTION DU CONTEXTE

Situation dans l'armature urbaine, cadre bâti et paysage

Le rapport de l'opération aux lieux de centralité a été remis en question par les évolutions récentes : le mode d'habitat basé sur la proximité du lieu de travail, des commerces et des équipements de base ne correspond plus ni à la sociologie actuelle de la population – bien peu d'habitants travaillent actuellement à la verrerie – ni aux modes de vie actuels. Les grandes surfaces commerciales et les équipements importants (lycées et collèges, piscine) se trouvent en périphérie de Recquignies ou de Maubeuge et nécessitent des déplacements plus importants.

Le rôle de l'automobile est devenu primordial, même si l'opération est desservie par une ligne de bus locale permettant de rejoindre le centre-ville, la gare et la ligne de bus qui relie tous les quarts d'heure Maubeuge à Jeumont.

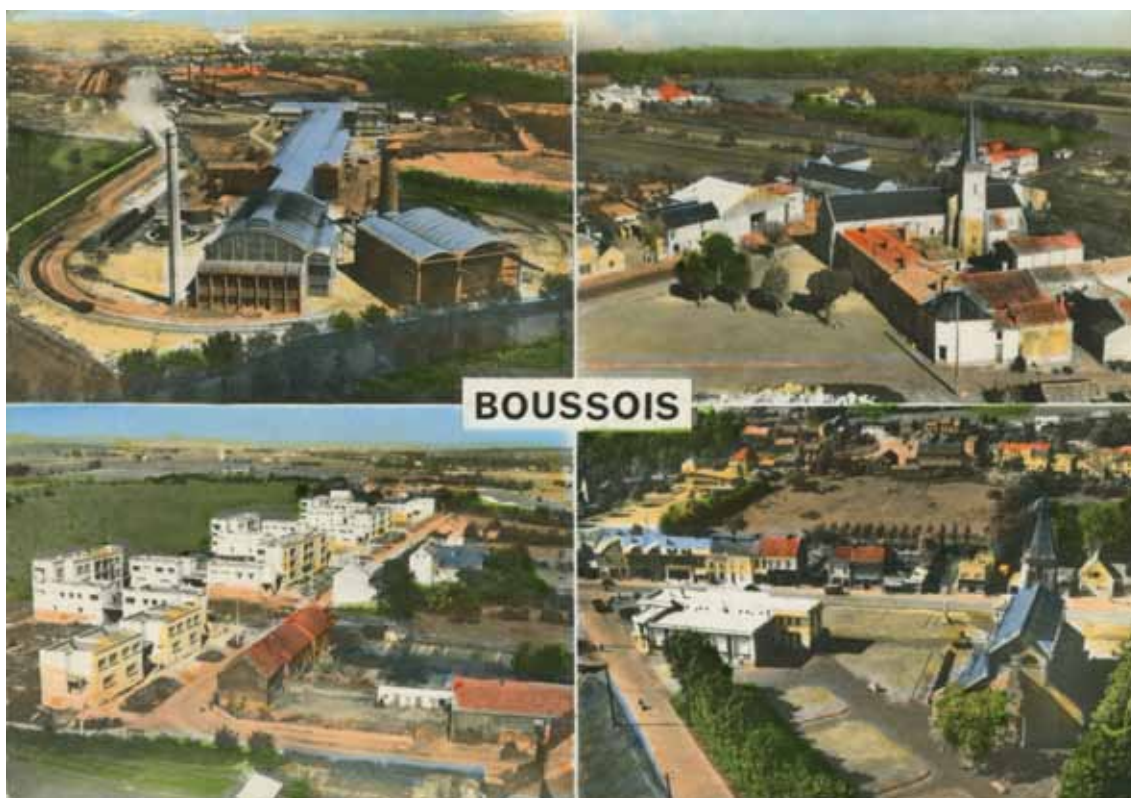
À partir des années 1970, la construction de lotissements attaque les grandes parcelles agricoles du plateau, et aujourd'hui la moitié des logements fait face à des pavillons en lieu et place du champ situé à l'arrière de l'opération. La voie rapide D 649 qui contourne aujourd'hui Boussois dessine désormais l'emprise prévisible des urbanisations futures, qui replace la cité des Fleurs dans une position centrale. Cette situation présente plusieurs inconvénients :

- elle annonce l'incorporation de l'opération dans un tissu urbain continu et la perte d'une qualité essentielle que constituait le traitement du contact entre la ville et le plateau agricole ;
- elle fait peser la menace d'une démolition spéculative visant à effacer une opération aujourd'hui stigmatisée et dont les qualités ne sont plus reconnues. La question de son remplacement par des constructions plus banales semble présente, du moins dans l'esprit des habitants.

Situation économique et sociale ; gestion et perception

À la suite des restructurations entre opérateurs, la cité des Fleurs fait aujourd'hui partie du patrimoine d'un important bailleur social de la région, Partenord, pour qui la gestion de cette opération atypique semble être une charge peu désirée. La cité des Fleurs est en effet gérée depuis l'antenne locale de Partenord, qui se situe dans une opération voisine. Le lien qui attachait la population d'origine à la cité, en particulier la communauté de destin qui les liait à leur employeur commun s'est étioilé avec le renouvellement des générations. Aujourd'hui les logements sont proposés aux demandeurs inscrits sur les listes d'attente, et le caractère atypique de l'opération en fait souvent une destination subie davantage que choisie.

Quelques maisonnettes ont été vendues à leurs anciens locataires et ne font plus partie du patrimoine de Partenord ; toutefois certaines se sont jointes à l'opération récente de réhabilitation. Cette réhabilitation n'a pas résolu les problèmes de reconnaissance et la cité des Fleurs reste assez mal perçue par les habitants. Le peu d'attention portée dans cette réhabilitation aux qualités architecturales et aux qualités d'usage de l'ensemble pèse dans cette perception dépréciative. La cité des Fleurs semble considérée par les nouveaux arrivants comme un lieu obsolète et dévalorisé qui finit par constituer un marqueur social. L'organisation en trois cours distinctes est un facteur fort d'identification et certaines cours sont plus stigmatisées que d'autres en raison de problèmes d'incivilité et de voisinage. Dans l'ensemble, il semble qu'une spirale négative se soit mise en place, qui aboutit à concentrer des populations en difficulté.



>>> La cité des Fleurs à la fin du chantier, carte postale multivues.



>>> Lotissement en cours de construction à l'arrière de la cité, 2011.

LES ESPACES EXTÉRIEURS

Aménagements extérieurs et paysage

L'usage des espaces extérieurs s'est profondément modifié sous l'effet des changements dans la composition des familles et dans les pratiques sociales. La rue présente un trottoir assez large avec un stationnement latéral devant les immeubles, transversal devant les cours. Mais l'automobile a fini par pénétrer dans celles-ci pour desservir quelques places en épi devant le bâtiment collectif. Les plates-bandes qui bordaient les bâtiments ont été supprimées pour élargir cette voie et les jeux d'enfants situés au milieu, jugés dangereux par les habitants, sont de ce fait délaissés. Les plates-bandes en façade sur rue sont entretenues mais les alignements

d'arbres présentent des manques. Enfin, au pourtour de la cour, la voirie automobile et les stationnements ont remplacé les allées piétonnes ainsi que les plantations qui les longeaient, et assuraient une transition avec le bâti.

Les jardins potagers posent des problèmes de gestion et de cohabitation. Des clôtures ceinturent l'ensemble et le marquage des différentes planches est aujourd'hui brouillé. Il semble que certains habitants souhaiteraient cultiver les parcelles mais y renoncent du fait d'un manque de respect d'autres habitants. Ici également l'automobile a bénéficié d'une situation de délaissé et une double batterie de boxes a été construite dans les jardins des extrémités, accessibles par les voies latérales. Des rumeurs font état de la suppression pure et simple des jardins potagers et de leur transformation en aire de jeux pour enfants. Les espaces extérieurs autour du seuil des maisonnettes font l'objet d'une appropriation par les habitants tantôt par un marquage symbolique ou par des plantations, tantôt par une clôture.



>>> Vue sur un des jardins potagers.



>>> Des places de stationnement envahissent les allées piétonnes.

Séquences d'accès aux logements

L'ensemble des porches, abris et auvents en béton qui liaient les différents corps de bâtiment ont été détruits, pour des raisons inconnues, à une date antérieure aux premières photos connues (2002). Les traces de ces arrachements sont perceptibles derrière la couche de peinture récente. De très médiocres auvents en fer et tôle ondulée sont venus remplacer les galeries et auvents en béton devant l'accès des maisons et des immeubles sur rue.

Les halls d'entrée et les escaliers ont peu évolué et manquent d'entretien. Dans les immeubles sur rue, les jardinières des escaliers sont pour l'essentiel vides. Par endroits quelques géraniums entretenus par les habitants permettent néanmoins d'apprécier la qualité et la générosité du dispositif. Les portes d'accès aux logements, en bois vernis, sont toujours en place.

Tous les halls sont aujourd'hui équipés d'un portier avec interphone. Les logements ne sont pas accessibles aux handicapés, y compris ceux du rez-de-chaussée du fait du socle de 60 cm qui les sépare du sol naturel. Compte tenu de l'exiguïté des logements, leur adaptation ne serait possible qu'au prix d'importants travaux et d'un déclassement typologique.



>>> Appropriation par les habitants des espaces d'entrée des pavillons.

L'ENVELOPPE

Matériaux et état général

Les enduits ciment, de bonne qualité, sont encore en bon état général ; ils ont été recouverts d'une peinture d'étanchéité blanche avec des soubassements de couleur grise. L'opération de réhabilitation menée en 2008 comportait une rénovation du réseau de distribution électrique de l'opération. La distribution principale a été réalisée en applique sur les façades et en a fortement dégradé l'aspect. Une isolation thermique par l'extérieur a également été envisagée, qui n'a pas été réalisée pour des des raisons financières. Dans ce domaine, l'effort s'est donc concentré sur l'isolation en sous-face du plancher bas des rez-de-chaussée et sur l'isolation des toitures-terrasses. La performance thermique des murs extérieurs est donc médiocre et malgré

l'installation d'une ventilation mécanique, de sérieux problèmes de condensation se posent. Les séjours d'extrémité des immeubles du fond présentent un développé de façade important, ce qui engendre des déperditions et une sensation de paroi froide. Les habitants tentent parfois de réagir en neutralisant les entrées d'air et en disposant des meubles devant les murs, amplifiant ainsi le phénomène. La logique bien connue de cet enchaînement de causes et d'effets montre combien la simple application des normes et le contrôle de leur mise en œuvre correcte ne garantit pas l'efficacité du résultat.



>>> À l'occasion de l'opération de réhabilitation en 2008, les enduits de façade ont été recouverts d'une peinture blanche avec une bande de couleur grise en soubassement, et la distribution électrique réalisée en façade.

Panneaux de façade, fenêtres et fermetures

Les fenêtres, à l'origine en acier et équipées de simple vitrage, ont été remplacées une première fois avant les années 2000 par des châssis coulissants en aluminium avec un simple vitrage. Cette transformation s'oppose totalement à l'esprit dans lequel l'opération a été conçue : négation totale du principe modulaire réglant les proportions, nouveaux montants épais et décalage des plans de vitrage, coffres de volets rapportés sous le linteau et en saillie. C'est également une intervention inefficace sur le plan technique et notamment les performances thermiques (pas de rupture de pont thermique, simple vitrage).

Ce travail à l'économie a engendré un surcoût important : en 2008, les fenêtres ont été à nouveau changées, cette fois pour des menuiseries PVC et un double vitrage. Si les proportions verticales des vantaux rectifient certains défauts, il est regrettable que ces travaux aient été réalisés sans l'intervention d'un architecte et exonérés de permis de construire. Ils auraient pu être l'occasion de retrouver une image plus conforme à l'état d'origine, grâce à l'utilisation de profilés minces (type ouvrant caché par exemple). Mais surtout, faute de relevés et de sondages suffisants ou de la consultation des documents d'archives, on ne s'est aperçu qu'en cours de chantier de la présence dans les linteaux de vides prévus pour l'encastrement des volets roulants (et que la précédente rénovation n'avait pas mis à profit). C'était l'occasion de revenir sur des dispositions techniquement et esthétiquement critiquables, et une négligence génératrice de surcoût, puisqu'il a fallu prévoir le comblement de ces vides par injection de béton. De plus, la retombée des coffres de volets roulants, inesthétique à l'extérieur, réduit nettement l'éclairage des pièces et abaisse désagréablement la hauteur de la traverse haute.



>>> Adjonction de volets roulants en saillie.

LES LOGEMENTS

Qualités spatiales et possibilités d'évolution

Si les espaces sont dans l'ensemble agréablement proportionnés et bien éclairés, au regard des normes actuelles les logements sont petits pour leur typologie. Ces dimensions réduites sont compensées par une organisation efficace des espaces intérieurs, et par les espaces extérieurs collectifs qui à l'origine prolongeaient utilement les espaces de vie des habitants (jeux d'enfants et jardins potagers). Aujourd'hui et notamment du fait de la place occupée par les voitures, ces espaces extérieurs n'occupent plus la même fonction. Mais sous réserve de requalification, ils constituent un potentiel important d'amélioration de l'opération.

Confort et équipement

Les aménagements fixes des chambres sont toujours en place et parfaitement adaptés. L'équipement sanitaire a été renouvelé. Les logements sont aujourd'hui équipés d'une chaudière à gaz et d'un système de radiateurs. Le manque de masse des planchers génère des transmissions phoniques importantes. Ce problème, récurrent dans le bâti de cette période, trouve difficilement des solutions. Les parquets collés en chêne manquent d'entretien superficiel mais sont en bon état.



>>> À l'intérieur, les vides prévus dès l'origine pour l'encastrement des volets dans les linteaux n'ont pas été utilisés et le changement des fenêtres a ainsi occasionné une réduction de la luminosité.

3

RECOMMANDATIONS

COMPOSITION D'ENSEMBLE ET PAYSAGE

ASPECT ARCHITECTURAL

Cette étude a permis de dégager plusieurs caractéristiques remarquables de la cité des Fleurs. Partir de ces qualités pour concevoir toute intervention ultérieure sur l'opération, permettra de les préserver et les capitaliser :

- l'inscription de l'opération dans son époque, depuis l'héritage des cités-jardins jusqu'aux évolutions de l'architecture pendant la reconstruction ;
- la représentativité de l'opération au regard de l'œuvre d'André Lurçat (volumes, modénatures et composition notamment) ;
- la composition d'ensemble, attentive au site environnant et à l'organisation de la vie collective dans les espaces extérieurs offerts aux habitants ;
- le soin apporté à l'accès aux logements, aux séquences d'entrée et à la conception des espaces de vie intérieurs ;
- l'équilibre atteint entre la standardisation des éléments, l'emploi de volumes simples et la variété formelle de l'ensemble ;
- la qualité de la construction et des matériaux employés.

COMPOSITION D'ENSEMBLE ET PAYSAGE

L'évolution paysagère de l'opération est un élément décisif de sa sauvegarde. Elle pose principalement des problèmes de gestion des jardins et d'intégration dans l'armature urbaine de la ville (front nord de l'opération). L'expansion de la commune sur le plateau, qui incorpore la cité des Fleurs dans le tissu pavillonnaire, n'empêche pas de ménager sur l'arrière de l'opération un espace vert urbain afin de préserver les vues et le rapport au vide, caractères essentiels dans la conception de l'opération.

Prenant acte des besoins de stationnement, seuls des choix clairs et restrictifs permettront d'éviter un envahissement généralisé de l'automobile dans les espaces extérieurs. Par exemple, le renforcement des possibilités de stationnement aux extrémités de l'opération avec un aménagement plus soigné pourrait être une contrepartie raisonnable pour permettre de préserver les trois cours ouvertes sur la rue dans leur usage d'origine et dans leur caractère paysager (plantations, plates-bandes), qui excluent l'automobile.

Enfin, l'intérêt actuel pour les jardins partagés et pour une agriculture vivrière écologique pourrait motiver une réorganisation de la gestion des parcelles maraîchères, pour laquelle une demande existe. Une telle politique pourrait avoir un effet d'émulation et permettre de restaurer une solidarité qui serait une des conditions du bon fonctionnement de l'opération.

Les dispositions des documents d'urbanisme peuvent encadrer la mise en œuvre de ces actions, étayées par une étude de secteur. Le bon fonctionnement des parcelles maraîchères nécessite des actions pédagogiques et un accompagnement pour soutenir l'action des locataires, dont l'adhésion est primordiale. L'appropriation des outils de gestion des associations de jardins ouvriers favoriserait cette démarche.

ASPECT ARCHITECTURAL

La démolition des galeries a constitué une altération majeure de l'opération, d'autant plus dommageable que ces éléments répondaient à des nécessités pratiques. La suppression des auvents en tôle et la reconstruction d'éléments plus conformes à l'esprit d'origine, essentiels à l'intégrité architecturale de l'œuvre, constituerait une action primordiale dans le cadre d'une politique de mise en valeur.

La mésaventure du renouvellement des fenêtres a eu pour intérêt de mettre en lumière le caractère délicat de ce type d'opération, qui requiert des études de diagnostic et de relevé complètes ainsi que la recherche de toutes les sources disponibles pour évaluer les performances actuelles et les gains que l'on peut escompter des différentes solutions envisageables.

Dans les logements, les problèmes de condensation rencontrés révèlent également la nécessité de dépasser la simple application de solutions-type et de développer des savoir-faire prenant en compte les spécificités de chaque cas.

Enfin, la qualité des matériaux employés appelle la conservation de certains éléments comme les parquets en chêne, confort rare dans ce type de construction.

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES

Sources archivistiques

Cité de l'architecture et du patrimoine, fonds Lurçat, André (1894-1970), cote 200 Ifa. Archives Inventaire complet, réalisé par Franck Delorme et Florence Wierre, Céline Frémaux sous la direction de David Peyceré. Mis à jour le : 2006-07-01

Archives départementales du Pas-de-Calais 293 W 108385 – Dossier administratif, plans, avant projet.

OUVRAGES

ACHE (J.-B.), PROTHIN (A.), CORNU (M.), *André Lurçat, architecte*, Paris, CNAM, 1967.

BRADEL Vincent, *André Lurçat : l'œuvre lorraine*, Nancy, AMAL / Paris, Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, coll. « Itinéraire du patrimoine », 1995, n° 94.

COHEN Jean-Louis, *André Lurçat, 1894-1970 : autocritique d'un moderne*, Liège, Mardaga, 1995.

JOLY Pierre et Robert, *L'architecte André Lurçat*, Paris, Picard, 1995.

LURÇAT André, *Projets et réalisations*, Paris, Vincent Fréal et Cie, 1930, 88 pl.

LURÇAT André, *Œuvres récentes*, Paris, Vincent Fréal et Cie, 1961, tome 1.

LUCAN Jacques, *Architecture en France, 1940-2000 : histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, coll. « Architextes », 2001.

LURÇAT André, *Terrasses et jardins*, Paris, Charles Moreau, coll. « L'Art international d'aujourd'hui », 1929.

LURÇAT André, *Architecture*, Paris, Au sans pareil, 1929.

LURÇAT André, *Formes, composition et lois d'harmonies, éléments d'une science de l'esthétique architecturale*, Paris, Vincent Fréal et Cie, 1957, 5 tomes.

MONNIER Gérard, *Histoire critique de l'architecture en France 1918-1950*, Paris, Philippe Sers, 1990.

ARTICLES DE REVUES

Auteur inconnu, « Années 1950 », in *AMC*, avril 1986, n° 11, p. 6-31.

Auteur inconnu, « Architectures périphériques : André Lurçat à Villejuif », in *La revue du CAUE du Val-de-Marne*, n° 16, juin 1994.

Auteur inconnu, « André Lurçat », numéro spécial des Points de repères du CAUE 93, (suppl. à Repères, n° 51), n° 19, 1994.

Auteur inconnu, « Meister der Moderne: Zwischen Muse, Marx und Moderne, André Lurçat », in *werk, bauen + wohnen*, n° 11, novembre 1994, p. 82-84.

BLIN Pascale, « Le rempart de la protection sociale », in *Empreinte*, n° 44, mars 1999, p. 13-15 (Maubeuge).

COHEN Jean-Louis, DELORME Jean-Claude, SCALABRE Jean-Paul, SADDY Pierre, VIGATO Jean-Claude, « Lurçat », in *AMC*, septembre 1976, n° 40, p. 6-30.

DOUTRIAUX Emmanuel, « Libres figures maubeugeoises », in *Le Moniteur architecture*, *AMC*, n° 103, décembre 1999, p. 106-111.

HILAIRE Paul, *L'œuvre de Lurçat à Maubeuge (Nord)*, Lille, Association Christophe-Dieudonné, coll. « Itinéraires du patrimoine », 1994.

PEYCERÉ David (sous la direction de), « André Lurçat, architecte (1894-1970) », in *Colennes*, n° 24, décembre 2007, à l'occasion de l'exposition sur André Lurçat à la Cité de l'architecture et du patrimoine.

RAGOT Gilles, « André Lurçat 1894-1970. Autocritique d'un moderne », in *L'Architecture d'aujourd'hui*, juin 1995, n° 299, p. 36.

TRAVAUX D'ETUDIANTS ET DE DOCTORANTS

HILAIRE Paul, « L'œuvre de Lurçat à Maubeuge », mémoire de l'École d'architecture de Lille, 1994.

COHEN Jean-Louis, « L'architecture d'A. Lurçat : autocritique d'un moderne », EHESS, thèse de doctorat, 1985, 3 volumes.

PLAQUETTE

Auteur inconnu, *Construction : architecture et urbanisme d'après-guerre dans les villes du Nord de la France*, Lille, École d'architecture de Lille, 1990.

SITE INTERNET

<http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR31/IA59001539/index.htm>

(consulté le 15 juillet 2011)

Notice descriptive accompagnée de documents graphiques et archivistiques sur la cité des Fleurs, réalisée par l'Inventaire général du Patrimoine des Hauts-de-France.

Crédits photographiques

Agence BCA Benoît Carrié Architecture :
10, 11, 12h, 26h, 28g, 30g, 33m, 33b, 34g, 34d, 35h,
36, 41b, 43d, 45.

CNAM / SIAF / Cité de l'architecture et du patrimoine /
Archives d'architecture du XX^e siècle / ADAGP 2017 :
8, 12b, 14b, 16, 17h, 19b, 22, 23, 24, 27, 28-29b, 31,
32, 33h, 34m, 35mg.

DR : 13, 15, 17b, 18, 19h, 20-21, 29h, 37h, 41h.

Élisabeth Henry : 37b.

IGNF : 14h.

T. Petiberghien © Inventaire général, Adagp 2002 :
26m, 26b.

Sophie Masse: 35bg, 35bd, 42h, 42b, 43hg

Pierre Thibaut © Région Hauts-de-France,
Inventaire général : couverture, pages de gardes,
28d, 30d, 30b, 35md, 43bg, 44.

Cette brochure a été achevée d'imprimer
en novembre 2017 sur les presses de l'imprimerie Corlet,
Condé-en-Normandie, France.



Dépôt légal : novembre 2017

ISBN : 978-2-11-152410-1



ARCHITECTURES DU XX^E SIÈCLE

Ces publications explorent la conception d'origine, les caractéristiques, l'évolution et l'état actuel des opérations retenues. Elles permettent de dégager des recommandations pour d'éventuelles transformations à venir et pourront servir d'appui technique aux services déconcentrés du ministère de la Culture et aux acteurs extérieurs impliqués dans des projets architecturaux ou urbains concernant un grand ensemble.

DÉJÀ PARUS :

[BOULOGNE-BILLANCOURT, RÉSIDENCE DU POINT-DU-JOUR](#)

[FORBACH, CITÉ DU WIESBERG](#)

[GIVORS, CITÉ DES ÉTOILES](#)

[MARLY-LE-ROI, LES GRANDES TERRES](#)

À PARAÎTRE :

[BAYONNE, LES HAUTS-DE-SAINTE-CROIX](#)

[LILLE, RÉSIDENCE DU PARC SAINT-MAUR](#)

[MARSEILLE, PARC DU ROY D'ESPAGNE](#)

[METZ, QUARTIER DE VALLIÈRES](#)

[SCEAUX, RÉSIDENCE DES BAS-COUDRAIS](#)

[STRASBOURG, LA CITÉ ROTTERDAM \(HORS-SÉRIE\)](#)

